

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 007-1643/17/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Optitec -
Approbation d'une convention
MET 17/2963/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des six pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du pôle :

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 avril 2017

Le pôle Optitec compte 210 adhérents dont 135 entreprises, 3 grands groupes et des membres de la communauté académique et scientifique.

Le pôle Optitec porteur de la thématique photonique et imagerie oriente son action sur les marchés applicatifs suivants :

- « Green photonics » : solutions optiques pour le traitement de déchets, la gestion de la pollution atmosphérique et l'efficacité énergétique
- Photonique pour procédés industriels et agricoles (instrumentation, fabrication)
- Sécurité et surveillance (biens et personnes, spatial, transports)
- Instrumentation scientifique et médicale

Bilan 2016 et objectifs 2017

La communauté photonique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se compose de membres actifs avec un tissu d'industriel composés de nombreuses TPE et start-up du territoire, et de laboratoires de recherche de renommée internationale (Institut Fresnel, LAM,) implantés au Technopôle de Château-Gombert. Il développe des partenariats étroits avec Aix-Marseille-Université et Centrale Marseille.

En 2016, via le programme OPTIPass, le pôle Optitec a accompagné de façon individuelle près de 15 PME dans leur stratégie de croissance (performance RH, présence à l'international, projets européens, développement commercial, levées de fonds,...).

L'ingénierie de montage de projets collaboratifs de R&D a été prolongée avec 30 projets expertisés, 20 projets labellisés et 8 financés pour un montant total de 10 M€.

Le pôle a également engagé un nouveau partenariat avec les acteurs du réseau Aix-Marseille French-Tech, avec une contribution à la thématique IoT et la mise en lumière de start-up en forte croissance, plus spécifiquement, via la plateforme mutualisée sur l'optique adaptative, gérée par le pôle et hébergée au sein de l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle de Château-Gombert.

Optitec a également contribué à l'expérimentation de nouvelles études cliniques au sein de l'Hôpital La Timone et à la mise en place de formations initiales et continues avec les principales écoles d'ingénieurs présentes sur Marseille. Enfin, une conférence Business sur le marché du médical s'est tenue en novembre dernier à Marseille, avec des industriels du secteur et des représentants européens.

En 2017, le pôle Optitec continuera à déployer sa stratégie sur quatre axes prioritaires :

- Positionner Optitec comme un pôle photonique et imagerie 4.0, moteur et précurseur dans les nouvelles approches d'innovation et d'accélération business des PME,
- Couvrir l'ensemble des chaînes de valeur Photonique et Imagerie, en lien avec les grands enjeux sur l'Industrie du futur et le Numérique, via de nouveaux adhérents, des projets, des partenariats interpôles,
- Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et marché, via le programme OPTIPass,
- Maintenir une stratégie européenne offensive, via un lobby, un réseau de partenaires européens et une présence des PME dans les projets du Programme Horizon 2020.

Plus spécifiquement, sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le pôle proposera **différents services vers les entreprises** :

- Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et au marché,
- Renforcer le développement européen et la visibilité internationale des entreprises du pôle
- Soutenir le développement de projets de R&D et industriels,
- S'impliquer dans la coordination du nouveau Réseau Thématique national consacré à l'internet des objets pour le compte d'Aix-Marseille French Tech, en collaboration avec le pôle Solutions Communicantes Sécurisées.

Optitec propose d'intégrer la Métropole, comme territoire d'expérimentation de nouvelles formes collaboratives, avec la mise en œuvre d'un programme d'open innovation et une plateforme collaborative partagée au service des PME du pôle.

Enfin, le pôle maintiendra ses connexions avec l'ensemble de l'écosystème de recherche et d'innovation du territoire (Aix-Marseille French Tech, Marseille Innovation, Ecoles d'ingénieurs, SATT, pôles partenaires,...), avec un focus sur certains axes : photonique pour le numérique et IOT, Smart Cities et Médical-Santé.

Le budget prévisionnel pour la gouvernance et l'animation en 2017 qui font l'objet du soutien de la Métropole, s'élève à 1 329 243 euros.

Pour ces actions spécifiques le pôle Optitec sollicite le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, à hauteur de 70 000 euros, représentant 5,27 % du budget prévisionnel 2017 consacré à la gouvernance et l'animation.

Le soutien financier consenti est, comme en 2016, de 70 000 euros et se décompose comme suit :

- 50 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- 20 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté politique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant de 70 000 euros au pôle Optitec.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 avril 2017

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront pris sur le budget 2017 de la Métropole.
Ils se décomposent comme suit :

50 000 euros pris en charge par l'Etat Spécial de Territoire de Marseille-Provence – Sous-Politique B320 – Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 61.

20 000 euros pris en charge par l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/6574.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ